

Département des Pyrénées-Orientales
Arrondissement de Prades
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil
de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes
Séance du Lundi 13 Septembre 2021

CCPC/2021256-026

Membres du conseil communautaire statutairement : 36

Membres ayant pris part à la délibération (30) : J-P. ASTRUCH, P. BATAILLE, H. BAUDET, A. BOUSQUET (pouvoir à M. GARCIA), P. CAMPS, J. COLL, C. COLOMER, J. CORDELETTE, J-L. DEMELIN, F. DESCLAUX, M. GARCIA, J. GARRABE-POUGET, S. GAUMOND, J-L. LACUBE, C. LANDRIEU (pouvoir à P. CAMPS), J-D. LAPORTE, LE TOAN-BARES (pouvoir à J-L. DEMELIN), A. LUNEAU, D. MARIN (pouvoir à P. BATAILLE), F. MARTIN (pouvoir à H. BAUDET), F. OMAHSAN, P. PETITQUEUX, S. POLATO, S. PONSA, M. POUDADE, S. PRUDENTOS, M. SANTANACH, A. TAHOCS, S. VAILLS (pouvoir à P. PETITQUEUX), G. VICENS.

Date de convocation : 7 septembre 2021

Secrétaire de séance : Joëlle CORDELETTE

Objet : Budget ZAE Matemale – ETAT DES RAR 2020 - RAR Recettes Investissement sur CA 2020

Le lundi 13 Septembre 2021 à dix-huit heures, le Conseil de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de communes à La Llagonne sous la Présidence de Pierre BATAILLE. Le nombre étant suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

Le Président explique que suite à une erreur de plume, l'état des RAR Dépenses d'Investissement est erroné. En effet, la somme reprise sur cet état s'élève à 1 931 005.70 € alors qu'ils apparaissent sur le CA 2020 et sur le BP 2021 à la somme de 1 931 805.70 €

Le Président propose de rectifier cette erreur par le renvoi d'un nouvel état à la trésorerie

Le Président explique une erreur sur l'état des RAR Recettes d'investissement et sur leur inscription au CA 2020 pour une somme de 220 113.77 € alors que les RAR s'élèvent à la somme de 1 718 883.91 € comme porté sur l'état des RAR et comme porté sur le BP 2021

Le Président propose de rectifier cette erreur par le renvoi d'un nouvel état à la trésorerie.

OUÏ CET EXPOSE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE A L'UNANIMITE :

- **De renvoyer un nouvel état des RAR Dépenses et Recettes d'investissement à la Trésorerie**
- **D'autoriser le Président à signer tout document en ce sens.**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

La Llagonne, le Lundi 13 Septembre 2021

Pierre BATAILLE
Président

